

COMMUNIQUÉ

**POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE**

« LA COLLECTE À TROIS VOIES, C'EST PAYANT ! »

Saint-Hyacinthe, le 7 septembre 2010 – Lors de la réunion d'août du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, le conseil a attribué les contrats pour la collecte, le transport et le traitement ou la disposition des résidus domestiques, des matières recyclables et des matières organiques pour les cinq prochaines années à l'entreprise *Services environnementaux Richelieu*. Ce contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2011 et à ce seul titre, **la Régie verra diminuer sa facture annuelle, dès l'année 2011, de 1,9 millions de dollars**, soit une économie potentielle de près de 9,5M \$ pour les cinq prochaines années.

On se souviendra qu'en 2005, la Régie avait pris le pari d'améliorer globalement sa gestion des matières résiduelles ainsi que ses coûts de collecte lors de son appel d'offre. Elle avait alors implanté la mécanisation de la collecte des résidus domestiques sur tout le territoire de ses 22 municipalités membres à compter de 2006, effectuant instantanément des économies annuelles et récurrentes de 475 000 \$.

Voulant faire encore mieux, la Régie avait également choisi d'implanter la collecte des matières organiques sur tout son territoire à compter de 2007 et distribué quelques 26 000 bacs aérés bruns de 240 litres à ses citoyens, les élus ayant la ferme conviction que cette initiative serait payante à plus long terme, tant sur le plan environnemental que financier. Dans ce contexte, la Régie mettait fin à ses collectes de résidus verts et réalisait une économie de 236 000 \$ par année. Par la même occasion, la collecte des résidus domestiques sur le territoire passait d'une collecte hebdomadaire à une collecte aux deux semaines, générant ainsi des économies annuelles de 900 000 \$ par année, à ce titre. Ces économies permettaient d'assumer une grande partie des coûts annuels de 1 072 000 \$, encourus pour la collecte, le transport et le traitement des matières organiques.

« ...Évidemment, à l'époque de cet appel d'offres, les soumissionnaires ignoraient totalement le niveau de participation des citoyens à cette nouvelle façon de faire et le volume de matières qui seraient ainsi détournées de l'enfouissement. Les soumissionnaires avaient donc dû transmettre des prix en considérant que certaines données étaient inconnues, particulièrement quant aux matières organiques qui seraient ainsi collectées pour être valorisées. Cette année, nous étions en mesure de fournir les résultats de la collecte à trois voies pour les années 2007, 2008 et 2009, ce qui a certainement facilité l'évaluation des coûts par les soumissionnaires... » a mentionné

monsieur Claude Gaucher, président de la Régie, visiblement heureux des résultats obtenus.

Pour sa part, Réjean Pion l'actuel directeur général de la Régie se souvient « ...Lorsque nous avons décidé de prendre le virage de la collecte à trois voies, j'occupais le fauteuil de président de la Régie en tant que conseiller municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe et cette décision soulevait bien des interrogations chez les élus. Quelle serait la participation dans un tel contexte de changement d'habitudes et les résultats escomptés seraient-ils au rendez-vous? Cinq ans plus tard et avec 10 000 tonnes de matières organiques détournées de l'enfouissement à chaque année, il faut se rendre à l'évidence, nous avons fait un excellent choix environnemental et financier. D'ailleurs, l'ensemble de nos citoyens nous l'a prouvé par leur participation et ils pourront maintenant profiter des bénéfices... ».

Au printemps 2008, la Régie s'était mérité un Phénix de l'environnement, décerné par le Ministère du développement durable, de l'environnement et de parcs, pour l'implantation de la collecte des matières organiques sur tout son territoire, tant rural qu'urbain, ainsi que pour les résultats obtenus dès la première année.

Cette année, dans le contexte de l'appel d'offres pour ses trois collectes, la Régie a maintenu le principe d'un contrat pour cinq ans mais a regroupé en un seul contrat, les collectes de résidus domestiques et de matières recyclables qui se déroulent en alternance de semaine en semaine sur le territoire. Pour sa part, le contrat relatif à la collecte des matières organiques offre l'opportunité à la Régie, à deux reprises en cours de contrat, de choisir de diriger les matières vers l'usine de biométhanisation de la Ville de Saint-Hyacinthe pour y être traitées, dès que les modifications prévues auront été complétées.

De plus, dans un désir d'être d'avantage en mesure de répondre rapidement aux requêtes des citoyens, la Régie pourra dorénavant suivre en temps réel, les déplacements des camions dédiés à ses collectes sur tout le territoire, grâce à un système de géo-positionnement (GPS) installé dans chaque véhicule et accessible à la Régie par Internet. Finalement, le nouveau contrat permettra de desservir dorénavant, par la collecte à trois voies, les chalets situés sur son territoire ainsi que les immeubles de 6 à 15 logements qui en feront la demande.

La Régie d'Acton et des Maskoutains a plusieurs autres projets sur la table, dont l'implantation d'un Programme régional de vidange des installations septique à compter de 2011 et elle compte définitivement obtenir des résultats aussi probants avec ce nouveau programme.

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
riam@ntic.qc.ca